

**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VEEUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2025**

Conseillers élus : 14
En exercice : 14
Présents : 8
Pouvoirs : 2
Absents excusés : 2
Absents non excusés : 2

Date de convocation : 03 mars 2025

Étaient présents : M. Jean-Jacques ARNOUX ; Mme Enza BAROTTE ; M. Raymond BECKER ; Mme Catherine LECUYER ; M. Antoine ROSANO ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Michel TROMPETTE ; Mme Karine WEBER.

Étaient absents excusés : Mme Charlotte ALBERT a donné procuration à Mme Enza BAROTTE ; Mme Pauline GUILBERT a donné procuration à M. Raymond BECKER ; Mme Patricia MELY ; M. Dominique WEYANT.

Étaient absents non excusés : Mme Géraldine-Sophie CAPRON ; M. Damien FANCELLO.

Secrétaire de séance : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame La Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 16 décembre 2024.

Madame La Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

DÉLIB : 7.5-012/2025 : PARTICIPATION CENTRES AÉRÉS, COLONIES DE VACANCES, SÉJOUR À THÈMES 2025

Madame La Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une participation de 10,00 € par jour et par enfant dans une limite de 15 jours ouvrables est octroyée aux familles pour l'inscription des enfants aux centres aérés/loisirs ainsi que les colonies de vacances ou séjour à thèmes depuis plusieurs années.

Madame La Maire propose de reconduire cette participation aux familles qui en font la demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une participation pour les enfants jusqu'à 16 ans qui fréquentent :

- Les centres aérés/loisirs ainsi que les colonies de vacances ou séjours à thème, durant les vacances scolaires.

Cette participation sera de 10,00 € par jour et par enfant dans une limite de 15 jours ouvrables, sur présentation d'un justificatif.

VOTES : À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.
Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 12 mars 2025
Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20250310-2025DEL012-DE
Reçu le 13/03/2025

